Paris, le 31 août 2020

M./Mme X

Député.e de la XXX circonscription de XXX

Assemblée Nationale

**Objet :** Propositions d’amendements au projet de Loi de Programmation de la Recherche.

Monsieur le Député,

Madame la Députée

Je vous contacte en tant que doctorant.e/post-doctorant.e/(enseignant.e)-chercheur.e/ingénieur.e/technicien.ne au nom d’un collectif de 39 sociétés savantes (voir liste en fin du document d’analyse joint), couvrant l’ensemble des grands champs disciplinaires de la recherche publique française et représentant plusieurs dizaines de milliers de scientifiques. Les analyses et propositions d’amendements de la Loi de Programmation de la Recherche que vous trouverez dans ce courrier contient ont été soutenues par chaque Conseil d’Administration. Elles représentent donc une vision consensuelle du secteur sur ce projet de loi.

Comme vous le savez, la recherche scientifique française publique souffre depuis plusieurs décennies d’un déficit d’investissement et de reconnaissance qui détourne les jeunes des carrières scientifiques et conduit à un recul scientifique de la France sur la scène internationale. Or, pour répondre aux crises climatiques, sanitaires, de la biodiversité ou de la mésinformation, pour se saisir des défis du numérique ou de l’intelligence artificielle, ou pour garantir l’indépendance nationale dans les technologies associées, notre pays doit rester à la pointe des recherches scientifiques. Il doit aussi s’assurer que ces recherches sont accessibles aux citoyennes et aux citoyens et prises en compte par les responsables politiques. La pandémie Covid-19 illustre ce fort besoin de sciences de la société.

Pour répondre à ces défis multiples, le projet de Loi de Programmation de la Recherche élaboré au cours des derniers 18 mois sera examiné en procédure accélérée à l’Assemblée Nationale la semaine du 14 septembre, en commission, et la semaine du 21 septembre, en séance publique. Ce projet prévoit un investissement cumulé de 26 milliards d’euros supplémentaires d’ici 2030, afin de redonner une marge de manœuvre financière aux établissements de recherche publique, d’améliorer l’attractivité des carrières scientifiques et d’intensifier les relations entre la recherche publique et la société.

Ce texte était à la fois très attendu et redouté par la communauté scientifique, tant la défiance s’est installée ces dernières décennies entre le monde de la recherche et les gouvernements successifs. Malgré un investissement qui peut paraître important et certaines mesures globalement saluées (meilleur financement du doctorat, revalorisation des rémunérations, augmentation du taux de succès aux appels à projets de l’Agence Nationale de la Recherche (ANR), allocation d’une dotation de fonctionnement à chaque (enseignant.e)-chercheur.e nouvellement recruté.e…), ce texte a été l’objet de critiques des principaux acteurs du monde de la recherche (Académie des Sciences, syndicats, Commission Permanente du Conseil National des Universités, Conférence des Présidents d’Universités, Sociétés Savantes…) et d’institutions comme le Conseil Économique, Social et Environnemental ou le Conseil d’État.

Il est notamment reproché au projet sa durée de programmation inhabituellement longue (10 ans), le manque d’ambition et le flou de sa programmation budgétaire, le déséquilibre entre le financement des laboratoires sur projets via l’ANR ou par crédits de base via les Subventions pour Charges de Service Public (SCSP) des établissements, et enfin la mise en place d’une politique de ressources humaines qui manque d’ambition et introduit de nouveaux statuts qui ne font pas consensus dans la communauté scientifique. Les sources d’inquiétude concernant cette loi sont d’autant plus fortes que les dernières propositions en matière de financement de la recherche en Europe sont très décevantes.

Une délégation de sociétés savantes, représentantes du monde académique dans toutes ses disciplines, a été reçue le 27 juillet dernier par la Ministre de l’ESRI, Madame Frédérique Vidal, à qui nous avons fait part de nos inquiétudes, réticences et profonds désaccords sur certains points. La Ministre nous a écoutés et nous a répondu en défendant son projet, tout en reconnaissant que certains points du texte, ambigus, pourraient être éclaircis.

Pour préparer la discussion parlementaire à venir, nous nous permettons par ce courrier de vous faire part de nos analyses sur des sujets qui, bien que techniques, sont déterminants pour la capacité scientifique de notre pays et donc pour son avenir. Vous trouverez dans les pages suivantes une sélection de mesures des textes de cette loi qui méritent tout particulièrement votre vigilance et pour lesquelles nous pensons que des modifications pourraient recevoir le soutien d’une majorité de parlementaires. Dans chaque cas, nous avons proposé des pistes d’amendements, que nous espérons être recevables. Notre collectif est à votre disposition pour vous fournir toute précision sur ces pistes d’amendements et, si vous le désirez, pour apporter notre compétence scientifique à leur rédaction. Vous pouvez pour cela contacter le collectif à l’adresse courriel : [contact@societes-savantes.fr](mailto:contact@societes-savantes.fr)

Par ailleurs, je sollicite par la présente un entretien afin de pouvoir vous apporter mon témoignage personnel sur la profonde crise que traverse la recherche publique et sur les impacts que le texte de LPR actuel aura sur le secteur.

Je vous remercie pour l’attention que vous porterez à ce courrier et espère que vous apporterez votre soutien à certaines au moins de nos pistes d’amendements.

Très cordialement,

Dr. XXX

fonction

Adhérent.e de la Société XXXX

Courriel : XXXX

Téléphone : XXXX